

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2023 à 20 Heures

(Date convocation : mardi 29 août 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le 8 septembre, à 20 Heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Victor PROVÔT, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : Mesdames Chantal AUBERT, Céline BAILLEAU, Josette BRILLAND, Françoise GARNIER et Messieurs François DORDOIGNE, Thibault HOUVET, Cyrille PLOT, Victor PROVÔT, Florent ROY, Mickaël SANCHEZ.

Étaient absents représentés : Madame ADAM Yvette donne pouvoir à Madame AUBERT Chantal. Madame BOULAY Céline donne pouvoir à Monsieur Cyrille PLOT.



Monsieur le Maire ouvre la séance et constate si le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un Secrétaire désigné au sein du Conseil Municipal : il est désigné Madame Françoise GARNIER.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du vendredi 7 juillet 2023.



DÉLIBÉRATIONS

• DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur la désignation d'un référent déontologue à destination unique des élus.

Monsieur le Maire a ainsi proposé Maître Vanessa BARTEAU, Avocate au barreau de Chartres. Il est proposé de fixer sa rémunération à 80 € par dossier, brut, sous la forme de vacation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que Maître Vanessa BARTEAU, Avocate au barreau de Chartres assure les fonctions de référent déontologue des élus, pour la durée du mandat. Sa rémunération est fixée à 80 € par dossier, brut, sous la forme de vacation.

Concernant la rémunération le Conseil Municipal souhaite savoir si une TVA en sus est applicable. Les services de la Mairie vont étudier la question afin de donner la réponse lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité lorsque les missions de référent déontologue seront assurées par un collège de fixer la rémunération comme suit :

- 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
- 200 euros pour la participation effective d'une séance du collège d'une demi-journée.

● RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature d'un contrat à durée déterminée pour la période allant du 12 au 30 septembre 2023. L'agent recruté sera ainsi présent les mardi, mercredi et jeudi après-midi, à raison de 12 heures par semaine.

Dans un second temps, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature d'un contrat à durée déterminée à temps complet pour la période allant du 01 octobre 2023 au 30 avril 2024. L'agent recruté a pris une disponibilité d'une durée de six mois auprès de son employeur actuel.

● PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AU FSL LOGEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner son avis pour la contribution à la mise en œuvre du droit au logement. Pour les bailleurs de logements sociaux, le comité de pilotage a fixé une participation de 3 € par logement. Sur la commune, nous avons 159 logements d'Habitat Eurélien et 18 logements de la SA Habitat. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une participation de 531€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de valider une participation au F.S.L. de 531€.

● REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire propose de valider la redevance due par le concessionnaire du réseau de distribution publique de gaz.

La redevance appliquée au profit de la commune est de 341 €.

François DORDOIGNE, adjoint en charge des travaux, intervient pour souligner qu'il pourra être étudié la question du déclassement du domaine public au profit du syndicat. Les avantages et inconvénients pourront être analysés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de valider la redevance à 341€.

● FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ELEVES DE LA GAUDAINE 2023-2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des frais de scolarité pour la commune de la Gaudaine, pour l'année scolaire 2023/2024, pour un montant de 900€.

Pour rappel, pour l'année scolaire 2022/20223, le montant était fixé à 850 € (pour 11 enfants) et pour 2021/2022, le montant était de 800 € (pour 9 enfants). Il est nécessaire de poursuivre l'augmentation annuelle pour arriver à un coût au plus près du réel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de valider le montant des frais de scolarité à 900€.

• DON D'UN GARAGE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré lors de la dernière séance de conseil du 7 juillet pour accepter le don d'un garage au 36 ruelle des Fossés et qu'il fallait se renseigner des frais notariés à verser. Il en coûtera la somme de 1000 euros de frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 1 abstention de recevoir le don d'un garage au 36 rue des Fossés avec le paiement de frais d'acte pour un montant de 1000 €.



Les sujets suivants sont reportés à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal :

- Garantie de prêt pour la construction de HLM sur la commune
- Périmètre délimité des abords (DPA).



INFORMATIONS DIVERSES



- **Jeux Olympiques : Terre de Jeux 2024** : sujet principalement à destination des associations sportives de la commune. Quels sont les projets liés au JO Paris 2024 ?
- **Travaux d'amélioration énergétique des logements situés au 106 et 121 rue Pierre Mendès France**
- **Théâtre comique « La piste des clowns »** : le Conseil Municipal accepte l'installation du théâtre, plutôt pendant les vacances de la Toussaint.
- **Concours photos « Restauration de l'abbaye aux artisanales »** : des photos du chantier de restauration de l'église abbatiale vont être transmises et exposées pendant les Artisanales de Chartres du 6 au 9 octobre 2023 où les visiteurs pourront voter pour leur chantier préféré.
- **Rez-de-chaussée de La Poste : installation d'un électricien M. Arlandis**
Éclairage LED : François DORDOIGNE, adjoint en charge des travaux, indique que dans le cadre des contrats d'économie d'énergie, il a été signé un devis avec l'entreprise ENEVIE pour procéder gratuitement au changement de luminaires : 60 projecteurs vont être remplacés sur un ensemble de bâtiments communaux, il s'agit de projecteurs intérieurs et extérieurs. L'éclairage public n'est pas concerné car nécessité d'une nacelle + certification.

TOUR DE TABLE

Josette BRILLAND :

Madame BRILLAND fait son intervention sur trois sujets :

- Retour sur le jumelage : elle indique que les enfants du Conseil Municipal ont réalisé un jeu de piste dans le cadre du jumelage avec les allemands : elle indique que c'est une très belle réussite et ce dans une très bonne ambiance.

Elle informe le Conseil Municipal que probablement sera mis en place un conseil municipal des enfants en Allemagne.

- Rentrée scolaire 2023 : elle indique que 71 élèves sont inscrits pour la primaire.
En maternelle : elle indique qu'il y a beaucoup d'enfants de 2 ans et demi.
Une augmentation globale du nombre d'enfants.
Deux nouvelles institutrices sont présentes.

- Augmentation du coût des repas pour le prestataire de la cantine – « La Normande » : elle indique que le prestataire lui a fait part d'une augmentation de 9,3% de ses coûts de production alors que le contrat prévoit une augmentation annuelle maximale de 3%. Question de la répercussion des 9,3% pour la commune. **Réponse** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'aucune négociation supplémentaire n'est envisageable pour le budget communal. Contractuellement, l'augmentation ne pourra pas dépasser les 3%.

Francoise GARNIER :

Elle tient à signaler qu'une plaque d'égout fait énormément de bruit au croisement de la rue Jean Moulin et rue Chasseriaud. **Réponse** : L'intervention de l'entreprise SUEZ doit être réalisée.

Chantal AUBERT :

Madame AUBERT fait son intervention sur plusieurs sujets :

- Elle demande à quelle date sera remise en place la boîte aux lettres postale devant la Mairie. **Réponse** : un contact avec La Poste va être à nouveau pris.

- Elle demande de réimplanter le panneau de la ruelle accès piéton « circulation interdite » situé à l'ancien square qui a été brûlé et n'a pas été remis.

- Elle signale une voiture épave au 11 Rue biguet. **Réponse** : un signalement à la gendarmerie va être fait.

- Elle demande à quelle date la distribution de la convocation pour la réunion des commerçants sera faite. Une date doit être calée en septembre. **Réponse** : Une relance de courrier est à prévoir.

- Elle fait part de ses remerciements pour les samedis de l'été et Alpine qui ont été de très belles réussites.

Cyrille PLOT :

- Il indique que lors de prochains événements Alpine, seront à éviter les grosses accélérations des alpines dans le centre-ville à 7h30.

Thibault HOUVET :

Il signale la vitesse excessive à l'entrée du bourg vers Nogent : il indique qu'il faut se pencher sur le problème. **Réponse** : une étude doit être demandée au Conseil Départemental. Un radar pédagogique est installé rue du perche, il doit être déplacé à l'entrée du bourg.

Mickaël SANCHEZ :

Il félicite le très beau travail réalisé lors des événements Alpine et samedis de l'été.

Florent ROY :

Monsieur ROY fait son intervention sur trois sujets :

- Il fait un retour sur la 6e concentration Alpine qui fût un franc succès avec plus de 110 Alpine et plus de 3000 personnes présentes sur l'après midi. Cette édition 2023 a marqué le pont entre le passé thironnais et le présent de la marque. Florent Roy remercie particulièrement Lionel Bellina, Président du comité Alpine et Marie Josée Blanchard, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont permis la tenue de cette manifestation. Il remercie également les communes de La Gaudaine, Argenvilliers et La Loupe pour leur prêt de matériel ainsi que la communauté de communes Terres de Perche et le Conseil Départemental pour leurs subventions.

- Il annonce la labellisation de la commune « Villes et villages fleuries : 1ère fleur ». Cette labellisation est une récompense des efforts fournis et il remercie la commission pour son investissement ainsi que les services techniques pour leur travail à l'entretien et à la réalisation des projets de fleurissement.

- Il souhaite établir un bilan de mi-mandat concernant les délégations qui relèvent de sa responsabilité afin de permettre aux membres du conseil municipal d'avoir un regard sur le travail effectué.

Adjoint au Dynamisme et Vivre ensemble (2020-2023)

Réactivation du comité des jeunes et accompagnement des démarches administratives (juillet 2020)

Accompagnement des actions du comité des jeunes (deux séances de cinéma (août 2020 et avril 2021), un tournoi de basket (août 2021), une réalisation de court métrage avec Ciclic « Le totem magique de Thiron-Gardais » (juillet 2022))

Accompagnement et suivi du dossier pour le financement et la réalisation des fresques (juillet 2020 – mai 2021)

Accompagnement et suivi des activités proposées par l'Elan sur notre territoire (stratégie de développement et actions de communication, activités d'animation sur le bassin thironnais, création d'une maison des jeunes (juillet 2023))

Reprise et suivi du projet de fleurissement de la commune et obtention du label « Villes et villages fleuris 1ère fleur » en septembre 2023

Organisation avec le jury du concours Maisons et balcons fleuris

Reprise et suivi du projet illuminations de Noël

Organisation avec le jury du concours Maisons et balcons illuminés

Animation de la commission communication et réalisation des bulletins communaux (cinq réalisations > février 2022)

Animation de la commission communication et définition de la charte graphique de la commune

Recherches de devis (2020-2021), réalisation du cahier des charges (2021), suivi du dossier et réalisation de contenu pour mettre en ligne le nouveau site internet de la commune (avril 2022 - avril 2023)

Formation pour habilitation et accompagnement d'un jeune en mission de service civique (décembre 2021-juillet 2022)

Prospective d'aménagement du plateau sportif (deux réunions de participation citoyenne (2021), demandes de devis et réalisation d'un avant-projet (2021-2022), démarches pour demandes de subvention (2022), report du projet pour raisons financières (avril 2022))

Création d'une commission pour rechercher des circuits de village attractifs et réalisation de trois parcours (les sentes thironnaises, le chemin des arts et la balade de la gare)

Reprise du dossier pour ouvrir un chemin de randonnée entre le chemin de la gare et le lieu-dit Gardais, en partenariat avec la commune de Saintigny (finalisation en cours)

Co-organisation de la concentration Alpine (quatre éditions, 2020-2023)

Organisation du challenge Bike & Run Terres de Perche 2022 et accompagnement de l'édition 2023

Organisation de la Fête du Sport et des Associations (août 2022)

Suivi des activités des associations sportives thironnaises et présence aux AG

Organisation et accompagnement de l'accueil du Cinécyclo (août 2021)
Organisation d'une animation de lectures théâtralisées sur le parcours de la Véloscénie en partenariat avec Frazé et La Croix du Perche (août 2021)

Adjoint aux Finances (2022-2023)

Reprise des éléments financiers et formation accélérée sur la lecture des comptes publics
Accompagnement de la compréhension historique de la gestion des comptes de la commune
Reprise des éléments et élaboration d'une projection financière pour les travaux de l'abbatiale
Reprise des éléments et réouverture de la négociation sur le dossier gendarmerie
Reprise des éléments et remise à plat du budget annexe de l'assainissement
Accompagnement de la démarche pour la reprise du garage Marais
Suivi régulier des éléments financiers du budget 2022 (trésorerie, projections, atterrissage)
Suivi et accompagnement de l'élaboration du budget 2023
Animation de deux commissions des finances pour partager les éléments de lecture budgétaire
Suivi et apport d'éléments de compréhension de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

Autres éléments :

Élaboration d'une procédure de facturation pour la cantine afin de gagner du temps-agent

Représentation :

Présent à tous les conseils municipaux
Présent à tous les conseils communautaires
Présent aux cérémonies (11 novembre et 8 mai)
Vice- Président du Comité des Fêtes, référent du comité Alpine
Elu au sein du conseil d'exploitation du Domaine de l'Abbaye et du Château de La Loupe
Elu au PETR
Elu au sein de la MILOS28
Elu au sein de l'association ELAN
Elu au sein d'Eure & Loir Ingénierie

François DORDOIGNE :

Il demande à Florent ROY quelle est la suite réservée à son intention de démissionner de son poste d'adjoint au Maire annoncée lors du Conseil Municipal du 9 juin dernier. Florent ROY indique en réponse qu'il a transmis en Préfecture sa démission de son poste d'adjoint le 22 août dernier.

**Prochain Conseil Municipal : 13 octobre 2023.
La séance est levée à 21 heures 50.**

